

COVID-19

La Poste s'organise pour accueillir ses clients allocataires des prestations sociales avec 6 bureaux de poste ouverts dans les Hautes-Pyrénées

Pour protéger la santé des postiers et de ses clients tout en assurant ses missions essentielles, La Poste a adapté son organisation à l'évolution de la situation sanitaire avec 6 bureaux de poste ouverts au public dans les Hautes-Pyrénées.

Afin que le versement des prestations sociales aux allocataires se déroule dans les meilleures conditions possibles, La Poste met en place un dispositif adapté, accessible dès le 4 avril via les distributeurs automatiques de billets, et dès le 6 avril dans ses bureaux de poste, sur tout le territoire.

Plus de la moitié des foyers bénéficiaires des minima sociaux sont clients de La Banque Postale, dont plus de 1,5 million en accessibilité bancaire viennent retirer leurs allocations en espèces dans les bureaux de poste chaque mois. **Dans le contexte de la crise sanitaire, La Poste a mis en place un dispositif adapté dans 1 850 bureaux de poste ouverts au public sur le territoire en métropole et en outremer, dont 6 dans les Hautes-Pyrénées.**

Grâce à la décision de la CNAF d'avancer le versement des prestations sociales, les bénéficiaires qui disposent de cartes de retrait auront la **possibilité d'effectuer des retraits dès le samedi 4 avril (au lieu du 7 avril) dans le réseau des distributeurs automatiques de billets (soit 15 distributeurs de La Banque Postale dans le département des Hautes-Pyrénées).**

Dans cette période, La Poste rappelle que les déplacements en bureaux de poste doivent être limités à ce qui est strictement nécessaire. **C'est pourquoi, seuls les retraits d'espèces dans les distributeurs automatiques seront possibles le week-end des 4 et 5 avril, les bureaux de poste seront fermés le samedi 4 avril et accueilleront de nouveau le public dès le lundi 6 avril.**

A partir du lundi 6 avril (au lieu du 7 comme le prévoyait le calendrier initial), les opérations de retrait d'espèces, **pour les allocataires clients de La Banque Postale**, seront assurées dans 6 bureaux du département.

Les opérations de virement, consultation de solde, édition de RIB... sont accessibles sur le site www.labanquepostale.fr et son application mobile.

Les opérations Western Union sont disponibles sur le site www.labanquepostale.fr et dans les agences Western Union.

Elles seront possibles dans les bureaux de poste, à l'appréciation du manager, si les conditions le permettent.

Les habitants des Hautes-Pyrénées pourront retrouver les principaux services, dont le versement des prestations sociales dans les bureaux de :

- **TARBES JAURES (8h30-12h30 / 14h-18h)**
- **TARBES PRADEAU (9h-12h / 14h-16h30)**
- **AUREILHAN (9h-12h / 14h-16h30)**
- **LANNEMEZAN (9h-12h / 13h30-16h30)**
- **LOURDES (9h-12h / 13h30-17h)**
- **MAUBOURGUET (9h-12h / 14h-16h30)**

Dans le courant de la semaine prochaine cette offre devrait s'enrichir de nouveaux points de contact dont les La Poste Agences Communales gérées par nos partenaires.

La liste détaillée des bureaux ouverts et des services disponibles pour la semaine des prestations sociales sera accessible via l'adresse suivante :

<https://www.laposte.fr/particulier/outils/trouver-un-bureau-de-poste>

La Poste mobilise ses salariés sur cette période y compris avec des appels à des volontaires d'autres fonctions pour offrir des renforts afin de fluidifier le trafic en bureaux de poste.

Enfin, La Poste renforcera son dispositif de sécurité pendant la période.

L'appui des points de services partenaires de La Poste

Les points de services La Poste Relais commerçant et La Poste Agence Communale (dans les mairies par exemple) ouverts durant la période complètent ce dispositif et pourront également, dans la limite des seuils de retrait en vigueur (350€/semaine pour La Poste Agence Communale et 150€/semaine pour La Poste Relais en zone rurale) répondre aux besoins des clients qui seraient éloignés d'un bureau de poste,

Le service et l'accueil des allocataires des minima sociaux est chaque mois une mission essentielle délivrée par La Poste. Dans cette période de crise sanitaire, le bon déroulement de cette période est pour La Poste un enjeu essentiel. Par ce dispositif exceptionnel, elle compte ainsi fluidifier l'affluence dans ses bureaux pour assurer ce service dans les meilleures conditions possibles.

Depuis le début de la crise sanitaire, la protection de la santé des postiers et des clients est la priorité de La Poste. Aussi plusieurs dispositifs complémentaires sont déployés dans les bureaux de poste :

- Des écrans de protection entre les postiers et les clients sont apposés (ils sont équipés de deux fentes frontales permettant de passer des papiers ou de l'argent sans contact).
- Des stickers et des marquages au sol sont en place pour faire respecter la distance de 1 mètre minimum entre chaque client.

La Poste remercie ses clients de bien vouloir respecter strictement les mesures barrières et les conditions nécessaires à leur protection et à celle des postiers.

C'est le respect de ces mesures par tous qui permettra chaque jour l'ouverture effective de chacun des bureaux de poste.

Contacts presse

Benjamin Teillard

Attaché de presse Groupe La Poste
Pôle Régional de Communication Occitanie
06 31 43 99 34 - Benjamin.teillard@laposte.fr

Olivier Marçais

Attaché de presse Groupe La Poste
Pôle Régional de Communication Occitanie
06 84 13 07 81 - Olivier.marçais@laposte.fr